

Maître Frédéric FARBOS

Commissaire-Priseur Judiciaire et habilité

ARIÈGE *f.f* ENCHÈRES

Société de Ventes Volontaires aux Enchères Publiques

(Agrément 2002.345)

Hôtel des Ventes de Pamiers

Maître Frédéric FARBOS

23 place du Marché au Bois - 09100 PAMIERS - Tel : 05.61.67.11.86

Mail : ffarbos@yahoo.fr / ariegeenchères09@gmail.com

Site : www.interenchères.com/09001

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

L'Hôtel des Ventes de Pamiers agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre l'Hôtel des Ventes de Pamiers et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

1- Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Pamiers.

Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Pamiers. Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison du processus d'impression.

L'absence de mention dans le descriptif, les rapports, les étiquettes ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections.

En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure conservatrice du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de ventes et l'expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

2- Les conditions acheteurs

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros - Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 22% TTC pour les ventes volontaires (ARIEGE ENCHERES) et 14,28% TTC pour les ventes Judiciaires.

Une majoration de :

- 1,5% HT du prix d'adjudication (1,80% TTC) sur le mobilier, les objets d'art et matériels professionnels
- 60 € HT (72 € TTC) par véhicules

sera appliquée pour les ventes volontaires et judiciaires par Interenchère LIVE.

2- Les enchères

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles, la maison de ventes se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par l'Hôtel des Ventes de Pamiers.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. L'Hôtel des Ventes de Pamiers se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs. Tout enchérisseur peut toutefois faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de sa pièce d'identité au moins deux jours avant la vente. La maison de vente se charge gracieusement des enchères par téléphone mais ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service des enchères par internet. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le coup de marteau suivi de l'indication « adjudgé ». L'Hôtel des Ventes de Pamiers sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fourni l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, l'Hôtel des Ventes de Pamiers se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le descriptif ou modifiée publiquement avant la vente.

L'Hôtel des Ventes de Pamiers dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis.

Le commissaire-priseur se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

3- Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte de carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à l'Hôtel des Ventes de Pamiers ou à Maître Frédéric FARBOS, tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

L'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

4- Ordres d'achat secrets via interencheres.com

L'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez l'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

L'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

5- Le Paiement du prix et des frais d'adjudication

La vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et des tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'acheteur devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes : 22 % TTC (soit 18.333 % HT) pour les ventes volontaires 14.28 % TTC (soit 11.90% HT) pour les ventes judiciaires.

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la maison de ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- **espèces** : jusqu'à 1000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15000€ frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non-professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif de domicile fiscal. Le plafond s'étend à l'ensemble des lots d'une même vente avec justificatif d'une adresse. Sauf pour les métaux précieux et bijoux où vous devrez impérativement régler par un autre moyen de paiement,
- **chèque** (avec deux pièces d'identité),
- **virement bancaire** : les frais bancaires sont à la charge exclusive de l'adjudicataire
- **les chèques étrangers ne sont pas acceptés**. Le paiement de l'intégralité du prix d'adjudication n'est pas soumis à l'obtention du certificat de libre circulation.

6- Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement complet des sommes dues. L'enlèvement se fait à la fin de la vente sur présentation du bordereau d'adjudication.

En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la maison de vente se réserve le droit de différer la délivrance des objets jusqu'à encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir l'Hôtel des Ventes de Pamiers ou Maître Frédéric FARBOS, responsable en cas de vol, perte ou dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur. Pour les ventes à la salle, les objets sont à retirer à l'Hôtel des Ventes de Pamiers.

En cas d'enlèvement différé et au-delà de quinze jours, il sera perçu des frais de gardiennage de 2 € HT par article et par jour.

Dans les cas d'achat sur ordres, enchères par téléphone ou enchères par internet, la maison de ventes propose une expédition via plusieurs moyens de transport A LA CHARGE EXCLUSIVE DE L'ACHETEUR :

NOUS NE FAISONS PLUS LES EMBALLAGES ET EXPEDITIONS. Merci de vous rapprocher de prestataires indépendants.

Les frais de transport par le moyen de transport que l'acquéreur aura choisi, seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

La maison de ventes ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dégradations, pertes, vols ou quelconque accident causés par le transport des objets par quelque transporteur que ce soit.

L'exportation ou l'importation de biens culturels peuvent être soumis à autorisations, qui seront de la responsabilité exclusive de l'acheteur.

7- Défaut de paiement

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de deux mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Dans tous les cas l'Hôtel des Ventes de Pamiers se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts aux taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, etc...
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
 - soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
 - soit l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

L'Hôtel des Ventes de Pamiers se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

8- Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères – TEMIS (Notice d'information)

Ariège Enchères et Maître Frédéric FARBOS sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Ariège Enchères ou de Maître Frédéric FARBOS ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

1- Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

2- Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent.

La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu «Acheter aux enchères», rubrique «Les commissaires-priseurs».

3- Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

4- Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

5- Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

6- Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS : par écrit auprès de Maître Frédéric FARBOS, 23 place du Marché au Bois, 09100 Pamiers, 05.61.6.11.86, ou par e-mail ariegeencheres09@gmail.com,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

7- Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Ariège Enchères ou Maître Frédéric FARBOS de tout changement concernant ses coordonnées de contact.